

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 5 OCTOBRE 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire - MM. SEPTIER et HAMON, adjoints – Mmes MOTTIN et BRUN – MM. SETTI et FOULHOUX – Mme BERNARD.
Conseillers absents : Mmes LIGER et FAYOLLE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 JUI 2012.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 Avril 2012, est approuvé à l'unanimité.

2.: RESTAURATION DE L'EGLISE - 2EME TRANCHE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux de restauration de l'église Saint-Blaise d'Auzelles- 2^{ème} tranche, dressé par Monsieur Christian LAPORTE architecte du patrimoine. Il s'élève à **240 000 € H.T., soit 287 040 € T.T.C.**

Lui présente le plan de financement de ce projet :

- | | |
|---|----------------------|
| • Subvention de l'Etat : 27 % du montant H.T., soit | 64 800 € |
| • Subvention du Conseil Général : 27 % du montant H.T., soit | 64 800 € |
| • Subvention du Conseil Régional : 16 % du montant H.T., soit | 38 400 € |
| • Fonds propres de la Commune : | 72 000 € H.T. |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de restauration de l'église Saint-Blaise d'Auzelles – 2^{ème} tranche, présenté par Monsieur Christian LAPORTE, architecte du patrimoine ;
- approuve le plan de financement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3. VOIRIE COMMUNALE 2013 :

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet des travaux de voirie - Programme 2013, établi par la Direction Départementale des Territoires, Agence Livradois-Foréz.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des **chemins de La Fourne (VC 32), Plat (VC 24), La Frissonnette (VC 22)**, pour un montant prévisionnel de **44 000 € H.T.**

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre des aides apportées par le Conseil Général du Puy-de-Dôme, au titre de la voirie des communes, dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, à hauteur de **35%, plus une majoration de la subvention de 2% pour altitude supérieure 700m**, soit pour un montant de **16 280 €**

4. PROGRAMMATION DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL (F.I.C.) 2013-2015.

Le Conseil Municipal approuve la programmation du F.I.C. 2013-2015

- | | | |
|----------|-----------------------------------|---------------|
| - 2013 : | - voirie communale | 44 000 € H.T. |
| | - aménagement de Bourg : | 50 000 € H.T. |
| - 2014 : | - voirie communale : | 60 000 € H.T. |
| | - enfouissement réseaux à Fayet : | 40 000 € H.T. |
| - 2015: | - voirie communale : | 60 000 € H.T. |

5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CUNLHAT :

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes du pays de Cunlhat de la façon suivante :

COMPETENCES OPTIONNELLES

4) VOIRIE FORESTIERE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE (cf. cartes jointes)

Lors du conseil communautaire du 28 septembre 2010, suite aux résultats de l'étude du schéma de Desserte, les critères pour retenir des voiries de compétences intercommunales retenues sont les suivants :

- Être réalisées sur un chemin limitrophe entre 2 communes
- Désenclaver un massif situé sur plusieurs communes
- Désenclaver un massif dont tout ou partie de sa surface est dans une zone naturelle type natura 2000, znieff ou autre, exigeant une appréhension similaire et constante de la problématique « créer une voirie en zone naturelle sensible »

Les voiries forestières d'intérêt communautaire répondant à ces critères sont les suivantes :

- **Route forestière sur Ceilloux et Cunlhat : Voirie de Boscène (Ceilloux) à Challagiraud (Cunlhat) -à la place du Bost (Ceilloux) à Bouillat Cunlhat-**
- **Route forestière sur Cunlhat et La Chapelle Agnon -déjà existante- : Voirie de Toutée Cunlhat à la Cabane du Cantonnier (La Chapelle Agnon)**
- **Route forestière sur Cunlhat, Auzelles et St-Amant-Roche-Savine : Voirie des Bois Noirs au Col de Toutée**
- **Route forestière sur Tours sur Meymont : Voirie Le Breuil - le ruisseau des Graves-Massus**
- **Route forestière sur la commune d'Auzelles : Voirie Pierre Couverte**
- **Route forestière sur La Chapelle Agnon et Marat : Voirie de Bosson**
- **Route forestière sur Cunlhat : Voirie des Faidides et du Mas du Bost**

Les routes forestières de la Rodde à Montboissier et du Puy-Diou ne correspondent plus à la nouvelle définition de l'intérêt communautaire

7) ACTIVITE SOCIALE

Modification de la compétence musique

Lors du conseil municipal du 29 juin 2012 il a été proposé de modifier l'organisation musicale en prenant en compte les quatre âges du Projet Educatif Local. De ce fait la communauté de communes prend la compétence musique hors temps scolaire dans son ensemble. Ceci demande la modification des statuts de la façon suivante :

- ☞ Au quatrième point après « Développement des activités sportives et culturelles », **enlever « (sauf enseignement musical individuel) »**
- ☞ Au septième et dernier point **enlever « collectif »**, récrire ce point de la façon suivante **« Cours d'enseignement musical hors temps scolaires »**

COMPETENCE FACULTATIVE :

9) ANIMATION

Création d'une ludothèque

Au conseil communautaire du 29 juin il a été proposé, compte tenu de l'avenant passé avec la CAF pour le contrat Enfance Jeunesse de créer une ludothèque en parallèle au réseau des bibliothèques. Ceci entraîne la modification des statuts au troisième paragraphe de la façon suivante :

*Création et animation d'un réseau ludothèque et d'un réseau de bibliothèques avec possibilité de points lectures.

6. PLUI

Le P.A.D.D. a été approuvé par la Communauté de Communes le 2 Octobre 2012.

7. AFFAIRE MULLER C°/COMMUNE

La clôture de l'instruction a été repoussée, par Tribunal Administratif au 15 Octobre. La Commune va communiquer à l'avocat les dernières informations (permis de construire de la stabulation,...)

8. APPROBATION DU DICRIM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs) d'Auzelles.

En effet, l'article L 125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le D.I.C.R.I.M. d'Auzelles.

9. REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Peu de remarques ont été faites durant l'enquête publique, du 25 Juin au 25 Juillet 2012. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet de réglementation des boisements. La commission intercommunale a validé ce projet le 2 Octobre 2012.

10. INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité de conseil au taux maximum autorisé par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, à M. GUEGAN Gilles.

Celui-ci a été nommé comptable du Trésor à Cunhat, chargé des fonctions de Receveur Municipal par intérim **à compter du 1^{er} Septembre 2012** en remplacement de M. MANSON Fabien.

11. ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR LE SECTIONAL DU MAHUT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Paulette GENESTIER épouse MAYMONT, souhaite donner la parcelle AD 181, à la section du Mahut (Habitants du Mahut). Cette parcelle est contiguë à la parcelle AD 182 appartenant à la section du Mahut.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition par la section du Mahut (Habitants du Mahut) de la **parcelle AD 181** appartenant à Mme Paulette GENESTIER épouse MAYMONT, pour la somme de zéro Euro. Il autorise Monsieur le Maire à procéder à cette vente par acte administratif.

12. REMPLACEMENT DE JEANNINE POUGET-CHABROLLE

De la publicité va être faite pour ce poste : annonce dans « La Montagne », à Pôle emploi... La commission du personnel recevra les candidats.

Deux personnes intéressées se sont fait déjà connaître.

13. DIVERS :

- L'Etat veut procéder à des travaux à la mine de Chabanette, pour éviter l'écoulement d'eau polluée dans le Miodet.
- La semaine prochaine, les employés communaux aidés par des conseillers municipaux, boucheront les trous sur les chemins, avec du goudron à froid.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 10 Octobre 2012.

Le Maire,

Paul POUGET-CHABROLLE.